



ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

ESS & POLITIQUES PUBLIQUES

L'économie sociale et solidaire s'engage sur son territoire.

De la restauration collective aux projets culturels, en passant aussi par les questions de mobilité et d'emploi, l'économie sociale et solidaire (**ESS**) touche toutes les activités économiques, sociales et culturelles d'un territoire.

Mode d'entreprendre innovant, l'ESS permet le développement de projets économiques au **service de besoins sociaux** peu ou non satisfaits, une **mise en œuvre éthique** et une **gouvernance démocratique et citoyenne**.

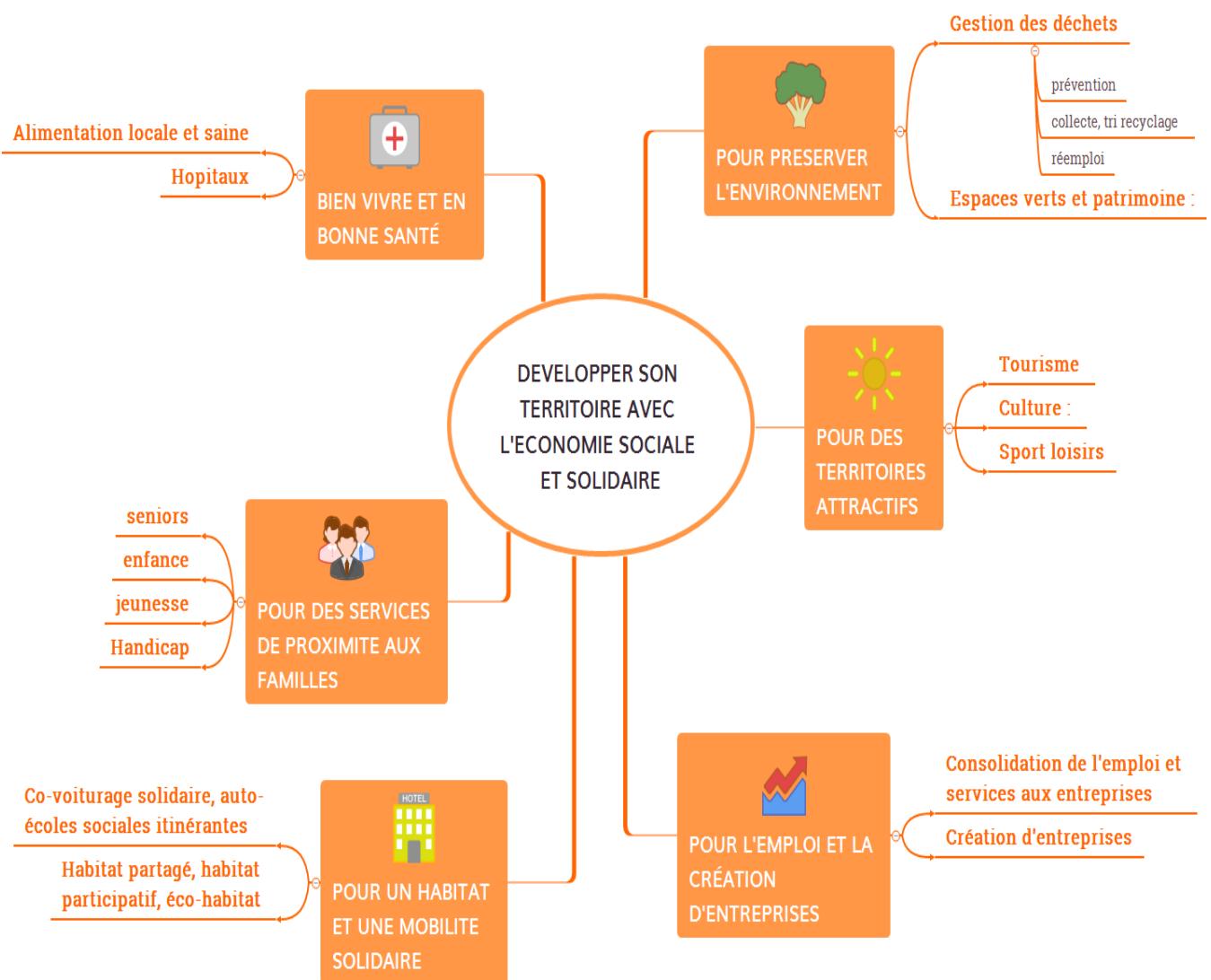
Autre caractéristique majeure : l'**ESS s'ancre avant tout à un projet de territoire** qu'il soit à dominante urbaine ou plus rurale et, à ce titre, rend les collectivités nécessairement partie prenante à la démarche.

Si l'ESS s'est développée depuis une dizaine d'années, l'enjeu réaffirmé par la loi ESS de 2014, est bien d'encourager un changement d'échelle qui passe par la reconnaissance de la **coproduction de la politique publique d'ESS avec les collectivités locales**.

Concrètement les collectivités peuvent s'impliquer par exemple en matière de **Marchés publics, d'aides publiques aux entreprises**, ou encore de **service d'intérêt économique ou social général**, porteur d'un rôle stratégique dans la promotion et le soutien à l'économie sociale et solidaire.

L'ESS est présente sur tous les champs de compétence des collectivités locales

L'Économie sociale et solidaire est transversale et multisectoriels, son mode d'organisation s'applique aussi bien à des projets sportif, agricole, culturel, économique, touristique, de santé, d'accompagnement des personnes fragiles ... La question de l'**utilité sociale et l'intérêt général** est au cœur des activités qu'elle développe.



Une démarche participative et transversale

La co-construction

Parce qu'elle porte des pratiques et des valeurs spécifiques, l'ESS doit être portée par une volonté politique en cohérence avec ses modes de faire et ses objectifs. Les démarches de co-construction des politiques ESS avec les têtes de réseaux et les acteurs sont ainsi essentielles.

Comment ?

- Mobiliser les réseaux et les acteurs de l'ESS pour l'écriture du plan de développement,
- Organiser des espaces de concertation et de co-construction : fabriques et rendez-vous territoriaux de l'ESS, comités de suivi, commissions extra-municipales, comités de territoires de l'ESS...

La transversalité interne

Même si aujourd'hui elle est souvent rattachée au volet économique car elle est créatrice d'emplois, l'ESS relève de tous les services de la collectivité. Il est important de sensibiliser élus et techniciens à cette transversalité et de mettre en place des habitudes de travail qui y répondent.

Comment ?

- Informer et former les élus et techniciens des autres services
- Désigner un correspondant ESS dans chaque service qui pourra faire remonter les informations et être « ambassadeur » au sein de l'équipe.
- Mettre en place des modes d'organisation transversaux : ponctuellement autour de projets, régulièrement avec des réunions inter-services, sur la durée avec des comités de pilotage.

Sources : CNFPT – RTES – CRESS Bretagne

A noter : L'Université de Poitiers a un Master 2 droit et développement de l'ESS. Ce Master s'est doté d'une coopérative intitulée SCIC B323.